

Lutte contre le piratage : bloquer l'adresse IP plutôt que le nom de domaine

A l'occasion de la sortie du rapport d'étude quantitative de l'Arcom sur l'impact du blocage des services illicites de sport le 25 octobre, la Commission culture et éducation du Sénat a réuni le 26 octobre lors d'une table ronde sur la lutte contre le piratage : Maxime Saada, Président de Canal+, en tant que président de l'association pour la protection des programmes sportifs (APPS), Denis Rapone, membre du collège de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), Mathieu Ficot, Directeur général adjoint de la Ligue de Football Professionnel (LFP), Caroline Guenneteau, Secrétaire générale adjointe de beIN Media Group, Liza Bellulo, Présidente de la Fédération française des télécoms (FFT). Cette table ronde fut l'occasion pour tous les acteurs impliqués dans la lutte contre le piratage en ligne d'effectuer un premier bilan du dispositif mis en place par la loi du 25 octobre 2021 relative à l'encadrement et à la responsabilisation des pratiques numériques des internautes.

Veillez utiliser le formulaire pour vous connecter

Vous souhaitez être abonné ? envoyez nous un email

Vous avez oublié votre mot de passe ?

Se connecter